



Etats généraux des énergies renouvelables 29/11/21 Dreux

Communauté de communes des Forêts du Perche et communes limitrophes : état des lieux

- Les habitants se sont massivement élevés contre les projets d'implantation éoliennes avec plus de 1000 signatures pour la pétition lancées par l'APDDE autour de La Ferté Vidame. L'année précédente une pétition à Saint Maixme Hauterive avait réuni plus des deux tiers des adultes.
- Les communes de la Comcom sont contre et nombreuses sont celles qui ont voté une résolution de principe.
- La communauté de communes a voté à l'unanimité une résolution contre en décembre 2020.
- Il s'agit bien d'une opposition aux éoliennes et non aux ENR comme le montre le fait qu'aucune action n'a été menée à l'encontre du parc photovoltaïque de Crucey, ni contre l'usine de méthanisation de Thimert Gatelles.

Réunion du 29 Nov. 2021 à Dreux

- Notre association vous adresse ses plus vifs remerciements. C'est une excellente idée d'avoir organisé ces états généraux. Il est cependant regrettable que ce soit en 2021 et que nous ayons dû nous battre seuls pendant plus de 15 ans.
- Les histogrammes présentés en début de séance étaient instructifs, mais à mon sens incomplet. Il manquait en effet deux slides et deux commentaires
 - Un commentaire sur l'impact du changement de politique énergétique, notamment dans le domaine nucléaire, sur les différents slides qui ont été montrés
 - Un histogramme présentant les objectifs généraux 2030-2050 par type d'énergie (nucléaire y compris SMR, fossile, hydrogène, ENR)
 - Un commentaire sur la méthode utilisée pour parvenir à ces objectifs, type d'ENR par type d'ENR
 - L'histogramme du rejet social par type d'ENR
- Les cartes étaient illisibles et ne faisaient pas apparaître l'existant : forte concentration d'éoliennes au sud-est, début de mitage au nord-ouest, cônes de visibilité de la cathédrale. La mise en place d'une stratégie soit aboutie a des cartes qui ressemblent plus à du Mondrian qu'à du Seurat
- Certaines déclarations, qui avaient pour but de rassurer, étaient contraires à la réalité que nous vivons tous les jours sur le terrain :
 - « La jurisprudence a changé »
 - « Les promoteurs ne souhaitent pas engager des projets qui vont entraîner 6 à 10 ans de procédures »
 - « Le public est informé des projets, d'ailleurs les promoteurs doivent lui présenter leur projet et avoir un avis du conseil municipal un mois avant le dépôt de leur dossier »
- Vous savez certainement que les promoteurs avancent masqués, prospectent au niveau des propriétaires exploitants, n'informent la mairie que qd ils ont des accords de principe de plusieurs propriétaires/exploitants et demandent au maire de garder le plus grand secret jusqu'à la réunion d'information des propriétaires/exploitants, les habitants n'étant ni invités ni admis.
- Je suggère que vous regardiez de près le dossier de Fontaine La Guyon
 - Un maire, dirigeant d'une société immobilière, qui a multiplié par 3 le nombre d'habitations sur sa commune
 - Qui s'est acoquiné à un promoteur indépendant allemand qui a monté le dossier d'implantation, l'a purgé de tout recours (2005 à 2012) et l'a revendu clés en mains à EDF EN
 - Un vice-président de la cour d'appel administrative de Nantes (Mr Perez) dont vous devriez regarder l'historique des arrêts sur les dix dernières années. C'est l'inventeur du concept de « visibilité furtive » !



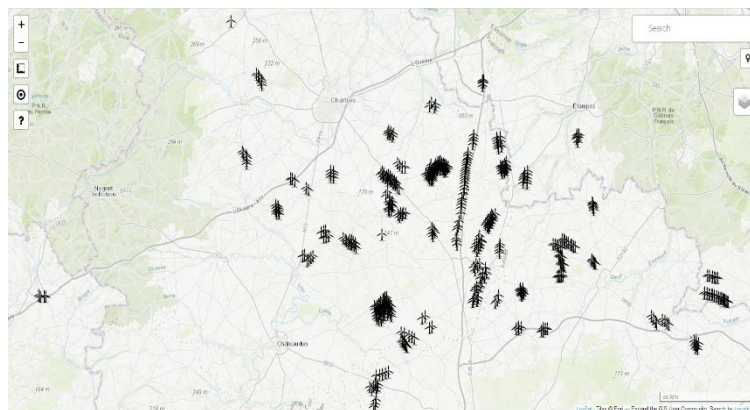
Zone saturée/ zone préservée

N'est-il pas évident que le sud-est de l'Eure et Loir est **définitivement sacrifié** pour les 50 ans qui viennent, et que c'est uniquement dans les communes déjà détruites sur le plan environnemental qu'il faut implanter de nouvelles machines ou des machines plus puissantes ?

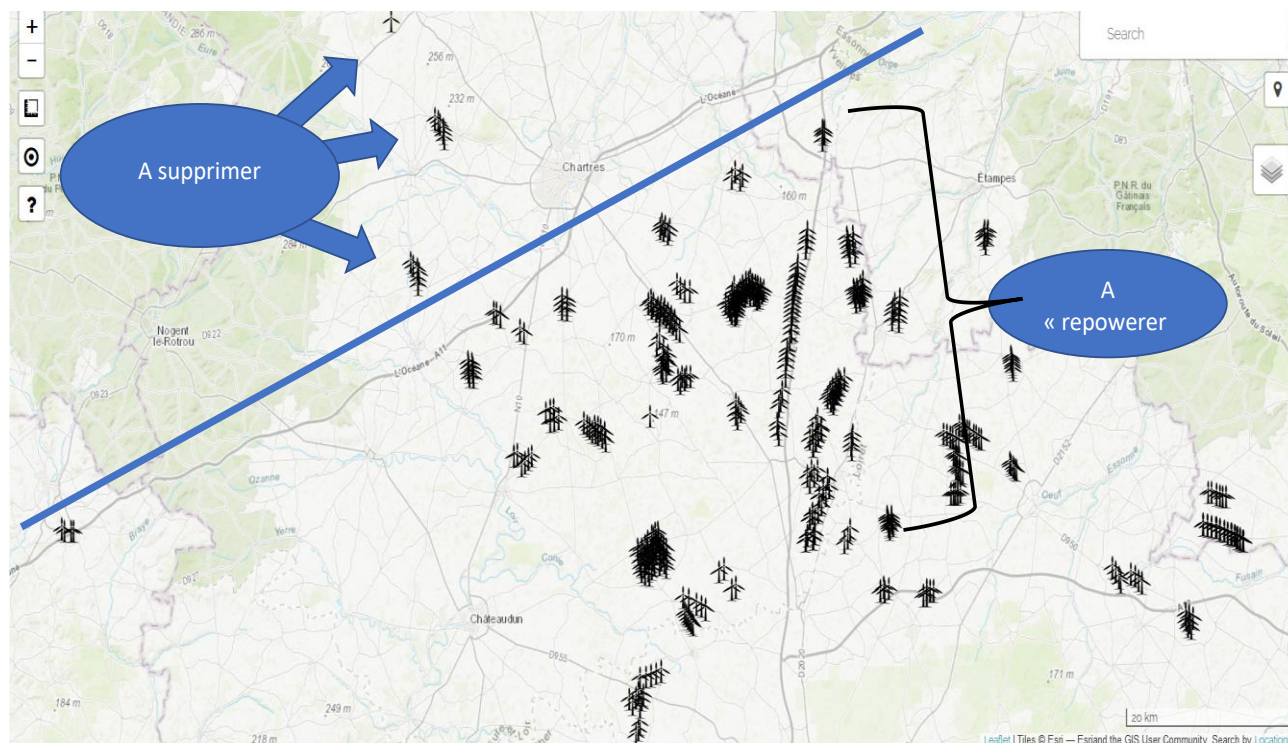
Nous devons refuser le raisonnement stupide qui consiste à dire que, quand une zone est saturée, il faut s'attaquer à d'autres zones jusque-là préservées.

La Beauce a été détruite. N'entamons pas la destruction des autres parties du département ni des autres départements de la région.

Don quichotte suggère par ailleurs qu'en échange de ce zonage on démonte les machines de Fontaine la Guyon, de Marcheville ainsi que le singleton de Thimert Gâtelles en indemnisant les propriétaires/exploitants via une priorité que leur serait accordée pour leur projets en zone déjà saturée.



Zone favorable ? Une évidence ! https://fabwoi.fr/EOL_1/#12/48.4372/1.4162





Et ensuite ?

- L'association Don Quichotte qui couvre une partie significative des zones situées à l'ouest de la ligne tracée sur la carte ci-dessus serait heureuse de travailler avec vos services, en amont,
 - À la mesure du rejet social par type d'ENR
 - À l'établissement de la stratégie de développement de la production ENR 2022-2030 de façon à :
 - Atteindre les objectifs
 - Minimiser les réactions négatives des habitants, des conseils municipaux et des Comcom
 - Et enfin réduire les coûts pour les contribuables et consommateurs
 - Au pilotage de la mise en œuvre